



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2019-14

**IMPUTATION :** Pôles : Valorisation et communication  
N° d'activité COB : 5-1  
N° d'opération : 5.1  
N° d'E.J. : 2019000804  
Imputation : C/65733

**OBJET :** Attribution d'une subvention pour la réfection du sentier du lac de la Plagne

**BÉNÉFICIAIRE :** Commune de Peisey-Nancroix

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2009-11 du 17/07/2009, donnant délégation de compétences au bureau du conseil d'administration concernant l'attribution de subventions ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2015-28 du 11/12/2015 prorogeant la durée de validité de la délibération n°2009-11 susvisée ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2018-27 du 29 novembre 2018 approuvant le budget initial 2019 et la délibération 2019-12 du 05 mars 2019 approuvant le budget rectificatif n° 1-2019, du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention de la Mairie de Peisey-Nancroix formulée par courrier du 11 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** d'une part que :

- le budget global pour l'opération de réfection de sentier et le plan de financement associé montre des dépenses très importantes sans faire apparaître les acteurs « classiques » concernés par la randonnée,
- l'établissement public du Parc ne dispose pas de la ressource financière au regard de son budget en exercice,

**CONSIDÉRANT** d'autre part que :

- le projet contribue à l'amélioration de l'accès des randonneurs et visiteurs au cœur du Parc depuis le site de Rosuel identifié comme une des portes d'entrées stratégiques dans le cadre du chantier sur les portes et accès au Parc du protocole "Bien vivre ensemble en Vanoise »

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 juin 2019 à Chambéry, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,



## **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Une subvention forfaitaire du Parc national de la Vanoise est attribuée à la Mairie de Peisey-Nancroix, domicilié rue de l'École des Mines – 73 210 PEISEY-NANCROIX, pour l'opération suivante :

Objet : **Amélioration des conditions d'accès des randonneurs aux portes du Parc National de la Vanoise et au lac de La Plagne par le GR5**

Montant estimatif de l'opération : 152 800,00 € HT

Montant maximal de la subvention : 4 000 €.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION**

La commune de Peisey-Nancroix souhaite améliorer les conditions d'accès des randonneurs aux portes du Parc National de la Vanoise et au lac de La Plagne.

De par son étroitesse d'une part, de par la présence de polis glaciaires et de nombreux blocs sur cet axe d'autre part, le cheminement des randonneurs sur ce sentier est peu aisé : présence de nombreux blocs, souhait de poser des fils le long de certaines zones dangereuses, souhait l'élargissement pour faciliter les croisements, risque de glissades sur les polis glaciaires par temps de pluie.

Le projet général est d'améliorer le sentier, de lui donner un profil régulier permettant une promenade fluide, de lui procurer une largeur qui corresponde à la fréquentation et d'y aménager des points de repos, et/ou de lecture du paysage aux endroits les plus panoramiques.

Il s'agit donc d'un projet de réfection d'un sentier inscrit au PDIPR du département et partiellement classé GR5 ne relevant pas directement de la compétence du Parc. L'offre proposée complète l'offre existante au départ de Rosuel sans avoir été prévue dans la scénographie du site ni dans la signalétique en cours de réalisation.

## **ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES**

Toutes les dépenses portées par la commune de Peisey-Nancroix et liées au projet détaillé à l'article 2 sont éligibles.

## **ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera versée de façon forfaitaire sur demande de paiement du bénéficiaire de la subvention et après contrôle d'un agent du Parc national de la Vanoise, lequel s'assurera en particulier de la conformité de l'exécution de l'opération par rapport au projet.

Le versement de la subvention sera réalisé par mandat administratif, à l'ordre de la commune de Peisey Nancroix, sur le compte suivant :

Établissement :

Trésorerie d'Aime

IBAN : FR59 3000 1002 79C7 3500 0000 096

BIC : BDFEFRPPCCT



## **ARTICLE 5 : CADUCITÉ**

La subvention sera automatiquement caduque :

- si l'opération réalisée n'est pas conforme au projet déposé ;
- si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc dans un délai de deux ans à compter de la date de délibération du Bureau du C.A., la demande de paiement mentionnée à l'article 4.

Fait à Chambéry, le 11 juin 2019

La Présidente du Conseil d'administration,

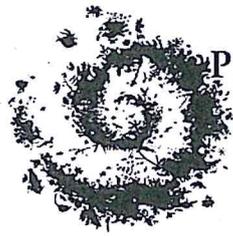
Rozenn HARS



**DESTINATAIRES :** *Commune de Peisey Nancroix  
PNV : SG, secteur de Haute Tarentaise et pôle Valorisation et communication*







## ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPÉRATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

### Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

La Commune de Peisey Nancroix

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° 2019-14 en date du 11 juin 2019

Objet de la subvention : réfection du sentier du lac de la Plagne

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le : .....  
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, HT : .....

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- Certificat d'achèvement des opérations et demande de paiement de la subvention
- RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à

*Signature du bénéficiaire de la subvention*

Le :

### Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e), .....

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

- l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de la délibération attributive de subvention
- l'opération n'est pas conforme aux dispositions de la délibération attributive de subvention  
Motifs : .....

Fait à :

*Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle*

Le :



